Après l'examen :

Il est recommandé de boire régulièrement le jour de l'examen, afin de favoriser l'élimination urinaire du produit injecté.

Vous pouvez utiliser les toilettes habituelles en prenant soin de respecter les règles habituelles d'hygiène (tirer la chasse d'eau et vous laver systématiquement les mains après).

Certains lieux comportent des détecteurs de radioactivité très sensibles (aéroports, certains postes frontières, …) que vous pourriez déclencher. Un certificat indiquant l'élément radioactif qui vous a été administré peut vous être fourni sur demande.

Aucune précaution particulière n'est recommandée pour l'entourage, y compris pour les enfants en bas âge et pour les femmes enceintes. Les doses d'exposition sont toujours très faibles et très souvent équivalentes à celles délivrées par l'irradiation naturelle de certaines régions sur quelques jours.

(Sources : Site internet de la Société Française de Médecine Nucléaire (S.F.M.N))

7. Aspect financier

- Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).
- A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle).

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos de la scintigraphie aux polynucléaires marqués.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin demandeur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

PÔLE IMAGERIE MÉDICALE

SERVICES DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

Groupe Hospitalier Sud (Haut-Lévêque) - Groupe Hospitalier Pellegrin (Tripode)

05 57 65 64 08 05 56 79 55 40

CHU BDX — CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BORDEAUX

RECHERCHE DE FOYERS INFECTIEUX : (Scintigraphie aux polynucléaires marqués)

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen scintigraphique. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

La scintigraphie aux polynucléaires marqués utilise des rayonnements gamma auxquels peuvent être associés des rayonnements X

Ce système d'exploration permet de réaliser des images fonctionnelles du corps humain. Les renseignements apportés par cet examen sont souvent déterminants pour porter un diagnostic précis.

Madame, Mademoiselle, si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être veuillez le signaler à la secrétaire lors de la prise du rendez-vous ou bien au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen.

La quantité de médicament radiopharmaceutique administrée est extrêmement faible. Il n'existe pas de toxicité et les réactions allergiques sont très exceptionnelles.

La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles ou très faibles doses et correspond approximativement, comme pour les examens de radiologie, à l'exposition naturelle aux rayonnements ionisants reçue en France sur quelques mois ou années. A ce faible niveau d'exposition, aucune conséquence néfaste sur la santé n'a jamais été démontrée.

1. Nature de l'acte

Votre médecin vous a proposé un ensemble d'examens scintigraphiques pour rechercher un foyer infectieux. Cette recherche, au niveau de l'os, fait appel à deux examens scintigraphiques qui sont dans l'ordre chronologique de leur réalisation :

- **la scintigraphie osseuse** : elle a pour but de visualiser le tissu osseux et en particulier la zone suspecte. Si cette scintigraphie ne montre pas d'anomalie, votre prise en charge s'arrête à ce stade. Dans le cas contraire et compte tenu des résultats biologiques (NFS, VS et CRP), vous serez convoqué pour :
- **une scintigraphie aux polynucléaires marqués :** cet examen consiste à vous faire un prélèvement sanguin, à marquer les polynucléaires (une population de globules blancs) avec un produit radioactif et à étudier leur fixation dans votre organisme pendant 2 jours.

La scintigraphie aux polynucléaires marqués est également proposé dans le cadre de recherche d'infection de prothèse vasculaire ou de pied diabétique.

2. Histoire naturelle de l'affection

Accepter l'examen scintigraphique proposé peut permettre d'établir un diagnostic et/ou d'adapter le traitement.
Refuser cet examen ne modifiera pas l'évolution de la pathologie mais peut gêner sa prise en charge (diagnostic, traitement, …).

3. Déroulement de l'acte

A votre arrivée, votre dossier sera étudié et des questions vous seront posées afin de s'assurer de l'absence de contre-indication et d'avoir d'éventuels compléments d'information sur vos signes cliniques.
Vous serez installé en salle de surveillance et vous bénéficierez d'un prélèvement sanguin, la plupart du temps réalisé au niveau du pli du coude. Vos globules blancs ou polynucléaires seront marqués par un produit radioactif. Ce marquage est réalisé au sein même de notre service, par les professionnels vous ayant pris en charge. Une fois marqués, ils vous seront réinjectés par voie intra-veineuse et se fixeront sur des foyers infectieux ou inflammatoires s'ils sont existants.

L'examen se poursuit par la réalisation d'images scintigraphiques 6 heures et 20 heures après la réinjection de vos cellules. Il peut être complété par une tomoscintigraphie couplée à un scanner X. Vous serez allongé sur une table d'examen et placé sous une caméra (gamma–caméra) dont la propriété est de capter les rayonnements gamma émis par votre organisme et de reconstruire des images. La réalisation de ces clichés nécessite que vous ne bougiez pas et que vous respiriez normalement pendant toute la durée de l'examen : entre 5 et 60 minutes selon les cas.
A la fin de l'examen, vous serez reconduit en salle d'attente. Votre examen nécessite un traitement informatique des images enregistrées puis une interprétation réalisés par le médecin nucléaire. Le 2ème jour, le résultat vous sera remis à l'issue de l'examen ou sera envoyé au médecin qui a demandé la scintigraphie.

4. Bénéfices escomptés

Cet examen permet de répondre aux questions que se pose votre médecin.

5. Les risques, incidents et complications

- Si vous êtes une femme en capacité de procréer et sans moyen de contraception tel que pilule ou stérilet, vous devez réaliser, dans les 3 jours qui précèdent l'examen, un test de grossesse sanguin et amener le résultat le jour de l'examen. Si ce test s'avère positif, nous vous demandons de contacter le secrétariat. En dehors de la grossesse, qui est une contre-indication relative, cet examen peut être réalisé quel que soit l'âge, même chez l'enfant.
- L'injection du produit radioactif n'est pas douloureuse et les manifestations liées à l'injection sont exceptionnelles. De façon occasionnelle, une extravasation (passage en sous cutané) du produit radioactif peut se produire au point de ponction. Dans ce cas un traitement local sera mis en place et des dispositions à suivre vous seront transmises.
- Le niveau d'exposition aux rayonnements ionisants est de l'ordre de celui des examens radiologiques.

6. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Avant l'examen :

- Cet examen doit être réalisé après un délai **au minimum de 48 heures après la scintigraphie osseuse** (et si possible dans le même service de médecine nucléaire).
- Aucune préparation particulière n'est requise ; il n'est pas nécessaire d'être à jeun.
- Les **ANTIBIOTIQUES** peuvent perturber l'interprétation de l'examen. Il est donc très important pour le médecin nucléaire de connaitre votre traitement.

Si un traitement médicamenteux doit être poursuivi pendant la durée de l'examen (ex : Insuline, antalgiques), pensez à apporter votre prescription et les médicaments associés le jour de votre examen.